

MÉMOIRE

Conseil du statut de la femme

Pour des services de garde qui tiennent compte des réalités de toutes les mères et de leurs familles

Mémoire sur le Projet de loi n° 1

*Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance
afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs
à l'enfance et de compléter son développement*

Novembre 2021



MÉMOIRE

Conseil du statut de la femme

**Pour des services de garde
qui tiennent compte des réalités
de toutes les mères et de leurs familles**

Mémoire sur le Projet de loi n° 1

*Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance
afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs
à l'enfance et de compléter son développement*

Novembre 2021

Cette publication a été produite par le Conseil du statut de la femme. Elle est accessible à l'adresse suivante : <https://www.csf.gouv.qc.ca/publications>.

Membres du Conseil

M^e Louise Cordeau, C.Q., présidente
Rakia Laroui, vice-présidente
Iris Almeida-Côté
M^e Julie Bédard
Hélène Bourdages
Déborah Cherenfant
Lise Courteau
Andréan Gagné
Jeannine Messier
Jessica Olivier-Nault
Geneviève Paquette

Coordination

Mélanie Julien

Analyse et rédaction

Marie-Claude Francoeur
Mélanie Julien

Révision bibliographique

Julie Limoges

Révision linguistique

Syn-Texte

Mise en page

Nancy Benoit

Date de parution

Novembre 2021

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion du droit d'auteur du gouvernement du Québec, à l'adresse suivante : www.droitauteur.gouv.qc.ca

Comment citer ce document

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2021). *Pour des services de garde qui tiennent compte des réalités de toutes les mères et de leurs familles*, Conseil du statut de la femme, 12 p.

Éditeur

Conseil du statut de la femme
800, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
Téléphone : 418 643-4326
Sans frais : 1 800 463-2851
Site Web : www.csf.gouv.qc.ca
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
ISBN : 978-2-550-90684-1 (version PDF)

© Gouvernement du Québec

Table des matières

Introduction	1
1 Les femmes aux besoins de services de garde à horaires variables	2
2 Les femmes en situation de précarité socioéconomique.....	4
3 Les femmes au statut migratoire précaire.....	6
Conclusion.....	7
Bibliographie.....	9

Liste des sigles et des acronymes

CEFRIO	Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations
CPE	Centre de la petite enfance
CSDEPJ	Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse
CSF	Conseil du statut de la femme
LSGEE	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance
INM	Institut du nouveau monde
MFA	Ministère de la Famille
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
PEICA	Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
SGEE	Service de garde éducatif à l'enfance
TCRI	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
VGQ	Vérificateur général du Québec

Introduction

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude. Il a pour mission de conseiller la ministre responsable de la Condition féminine et le gouvernement du Québec sur tout sujet lié à l'égalité ainsi qu'au respect des droits et du statut de la femme, dans un objectif de justice sociale. De plus, il informe la population québécoise sur toute question en ces matières. Le Conseil des membres est composé de la présidente et de dix femmes issues d'associations féminines, de milieux universitaires, de groupes socioéconomiques et d'organismes syndicaux.

Depuis sa création en 1973, le Conseil a maintes fois fait valoir l'importance de services de garde universels, accessibles et abordables¹. De tels services de garde sont essentiels à la pleine participation des femmes à la société et à leur autonomie financière, dans le contexte où les soins aux enfants et les responsabilités familiales leur incombent toujours davantage (voir l'encadré ci-contre). Dans cette perspective, le Conseil salue la volonté du gouvernement « d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement », tel que l'annonce l'intitulé du projet de loi n° 1 (PL 1). L'entreprise est cruciale, dès lors que les défis à surmonter au sein du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) en limitent passablement l'accès.

Chez les parents d'enfants âgés de moins de 5 ans, les mères allouent en moyenne 10 heures et demie par semaine de plus que les pères aux activités domestiques (soins aux enfants, tâches domestiques, etc.) (Crespo, 2018).

Or, comme il l'a relevé dans son mémoire transmis au ministère de la Famille (MFA) en juin dernier (CSF, 2021a)², le Conseil constate que les difficultés d'accès au SGEE sont exacerbées pour certaines franges de la population. C'est notamment le cas **des mères qui ont des besoins de garde variables, de celles en situation de précarité socioéconomique et de celles au statut migratoire précaire**. Le Conseil estime que les dispositions prévues au PL 1 ou au plan d'action qui l'accompagne (MFA, 2021d) ne répondent que partiellement aux besoins de ces mères. C'est dans ce contexte qu'il soumet à la Commission des relations avec les citoyens un **mémoire axé sur les enjeux propres à ces mères, pour que celles-ci puissent aussi bénéficier de services de garde abordables**.

1 Notamment en 1978, 1984, 1989, 1997, 2001, 2003, 2007, 2010 et 2014.

2 Au printemps 2021, le MFA a tenu des consultations publiques sur l'avenir du réseau des SGEE. C'est dans ce contexte qu'en juin 2021, le Conseil lui a transmis un mémoire, accessible à l'adresse suivante : <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Memoire-service-garde.pdf>

1 Les femmes aux besoins de services de garde à horaires variables

Dans son mémoire déposé en juin 2021 au ministre de la Famille, le Conseil met en lumière les besoins de garde à horaires variables de certaines mères, notamment :

- celles qui sont aux études et dont les besoins de garde sont susceptibles de varier d'un trimestre à l'autre, en fonction de leur horaire et de leur charge d'études (Francoeur *et al.*, 2019);
- celles qui ont des emplois à horaires variables, par exemple les infirmières, les ambulancières, les policières et les pompières, qui doivent parfois composer avec des horaires rotatifs et des horaires de faction (Dumont et Julien, 2020) de même que les agricultrices qui doivent s'adapter au cycle du travail sur la ferme (CSF, 2019a).

Ces femmes font face à d'importants obstacles qui limitent leur accès aux SGEE :

- une offre de services insuffisante en milieu d'études (Francoeur *et al.*, 2019);
- le faible nombre de SGEE ouverts le soir, la nuit et la fin de semaine (MFA, 2019)³;
- le peu de flexibilité dans les modalités de garde offertes (INM, 2021; MFA, 2021b; Francoeur *et al.*, 2019).

Le Conseil constate que le PL 1 prévoit modifier la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE) pour mieux répondre aux besoins de garde à horaires flexibles des familles, notamment :

- en élargissant les activités de halte-garderie des organismes communautaires : si l'article 5 du PL 1 est adopté, les haltes-garderies qui offrent de la garde occasionnelle, réservée habituellement aux parents qui participent aux activités d'un organisme communautaire, pourront dès lors offrir également leurs services aux mères et aux pères qui occupent un emploi;
- en permettant à une personne morale à but non lucratif d'offrir, dans un établissement d'enseignement, de la garde occasionnelle et exclusive aux enfants de la population étudiante qui fréquente l'établissement (art. 5).

Pour le Conseil, de telles avenues sont susceptibles de répondre aux besoins de garde ponctuels et temporaires des mères-étudiantes et de celles qui occupent des emplois à horaires variables. En revanche, elles ne parviennent pas à combler leurs besoins de garde à horaires atypiques, qu'il s'agisse, par exemple, d'une garde à temps partiel, de soir ou de fin de semaine (Francoeur *et al.*, 2019). Dans le plan d'action qui accompagne le PL 1, le MFA affirme sa volonté d'élargir l'offre de services de garde à horaires atypiques, un enjeu d'ailleurs désigné comme étant prioritaire par 83 % des personnes qui ont répondu à un questionnaire en ligne soumis dans le cadre des consultations publiques (MFA, 2021c).

3 En 2015-2016, même si la moitié (51 %) des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies (subventionnées et non subventionnées) proposaient la garde à temps partiel, seulement 12 491 enfants en bénéficiaient. Rares étaient les services de garde qui ouvraient leurs portes la fin de semaine (1,2 %), le soir (1,2 %) ou la nuit (0,3 %) (MFA, 2019).

Une telle volonté ne pourra toutefois se concrétiser sans une révision des modalités de financement et de gestion des SGEE (voir l'encadré ci-contre). Or, le Conseil constate qu'aucune disposition précise n'est prévue à cette fin dans le PL 1 ou dans le plan d'action qui l'accompagne. Ainsi, **le Conseil souhaite que la réforme en cours soit l'occasion d'ajuster les règles financières et administratives des SGEE pour favoriser une offre de services à horaires atypiques** en vue de répondre aux besoins des mères aux études et de celles dont les horaires sont variables.

Par ailleurs, le PL 1 prévoit des dispositions qui permettent la tenue d'activités de garde occasionnelle dans un lieu où se tient une assemblée délibérante (art. 5). De récents travaux du Conseil montrent que les responsabilités parentales peuvent faire obstacle à l'implication sociale et politique des femmes (CSF, 2019a, 2017, 2015) et expliquent en partie leur sous-représentation persistante dans certains lieux décisionnels et consultatifs (CSF, 2019b). Le Conseil appuie ces dispositions qui, espère-t-il, contribueront à accroître la présence des femmes dans les espaces d'influence.

Des conditions favorables à une offre de services de garde à horaires atypiques :

- meilleure connaissance des besoins de garde à horaires atypiques;
- meilleur arrimage de l'offre et de la demande, particulièrement en contexte régional;
- assouplissement des modalités de financement pour tenir compte des coûts associés à la garde à horaires atypiques;
- assouplissement des modalités de gestion pour tenir compte des enjeux administratifs et logistiques de la garde à horaires atypiques (gestion des ratios éducatrices/enfants, des ententes de services, du caractère plus imprévisible de la fréquentation des enfants, du recrutement et des horaires de travail du personnel de garde, de la capacité d'accueil des locaux, etc.).

Sources : Francoeur *et al.*, 2019; INM, 2021; MFA, 2021b, 2021d.

2 Les femmes en situation de précarité socioéconomique

En juin 2021, le Conseil s'est montré préoccupé par les difficultés d'accès à une place en services de garde subventionnés, reconnus pour leur tarif moindre et leur qualité, pour les familles dont la situation socioéconomique est précaire (Observatoire des tout-petits, 2018; VGQ, 2020). Ces difficultés ont d'ailleurs été mises en lumière par le Vérificateur général du Québec (voir l'encadré ci-contre) et la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse (CSDEPJ, 2021).

Le Conseil y souligne que le fait de ne pas accéder à une place subventionnée peut constituer un frein à l'emploi pour les parents en situation de précarité socioéconomique, particulièrement pour les mères à qui incombent davantage les responsabilités parentales. La recherche d'une place en SGEE peut également représenter un défi pour certaines de ces femmes, notamment :

Le rapport du VGQ de 2020 montre que :

- les enfants vivant dans une famille dont le revenu familial est inférieur ou égal à 50 000 \$ ont moins de chance d'occuper une place en CPE;
- l'offre de places subventionnées demeure limitée dans les quartiers défavorisés de certaines régions administratives, par exemple celles de Montréal et de Laval.

- celles qui ne peuvent s'offrir Internet à domicile⁴, puisque l'inscription doit se faire sur la plateforme La place 0-5;
- celles qui n'ont pas acquis un minimum de littératie numérique⁵, pour la même raison;
- celles nouvellement arrivées au Québec dont la connaissance du réseau des SGEE ou du français est lacunaire.

Avec la réforme qu'il entreprend, le gouvernement reconnaît l'iniquité d'accès aux places à contribution réduite, notamment pour les familles en situation de précarité socioéconomique. Il souhaite « replacer les enfants les plus vulnérables au centre des priorités » (MFA, 2021d, p. 42). Le PL 1 prévoit ainsi différents changements à la LSGEE en vue d'assurer un accès plus équitable aux SGEE et une réponse mieux adaptée aux besoins des familles en situation de précarité socioéconomique.

Le Conseil salue l'ajout de l'article 59.7 à la LSGEE, qui oblige les SGEE subventionnés à prioriser les enfants en situation de précarité socioéconomique, une piste d'action qui fait largement consensus auprès des personnes, des organismes et des groupes consultés au printemps dernier par le MFA (INM, 2021; MFA, 2021b). Ces changements à la LSGEE profiteraient autant aux mères, en leur facilitant l'accès au marché du travail, qu'aux enfants en situation de précarité, lesquels seraient susceptibles de tirer profit des bénéfices de la fréquentation d'un SGEE (Observatoire des tout-petits, 2018).

4 En 2019, 7 % des foyers québécois n'étaient pas branchés à Internet (CEFRIQ, 2019).

5 Selon les données de l'enquête PEICA 2012, près de deux adultes du Québec sur trois sont incapables de naviguer sur plusieurs pages Internet pour trouver l'information nécessaire à la résolution de problèmes (67 %) (Desrosiers *et al.*, 2015).

En proposant de placer le guichet unique⁶ sous sa responsabilité, le gouvernement veut non seulement assurer un accès équitable aux SGEE pour les enfants en situation de précarité socioéconomique, mais également revoir le fonctionnement et les processus qui entourent l'utilisation de la plateforme La place 0-5⁷; cette dernière constitue « l'interface première entre les parents en attente d'une place et le réseau des SGEE » (MFA, 2021d, p. 33). Le Conseil y voit l'occasion de déployer des moyens d'accompagner les mères en situation de précarité socioéconomique dans leur recherche d'une place en SGEE, à la lumière de ceux proposés dans le cadre des consultations (voir l'encadré ci-après).

Des moyens concrets évoqués lors des consultations pour soutenir les mères en situation de précarité socioéconomique dans leur recherche d'une place au sein d'un service de garde

- Revoir l'interface de La Place 0-5 pour simplifier la procédure d'inscription;
- Vulgariser l'information disponible sur la plateforme;
- Mettre à la disposition des parents un guide qui explique le fonctionnement de La Place 0-5;
- Tenir compte des limites d'une plateforme entièrement virtuelle du fait de la fracture numérique vécue par certaines familles, notamment celles en situation de précarité socioéconomique;
- Prévoir un accompagnement des familles en situation de précarité socioéconomique au moment de procéder à l'inscription à La Place 0-5 qui mobilise différentes personnes du milieu communautaire;
- Proposer une ligne d'assistance téléphonique gratuite en soutien aux parents dans leur processus d'inscription à La Place 0-5;
- Mener une campagne de communication à l'intention des parents et des SGEE pour rétablir la confiance à l'égard de La Place 0-5.

Source : INM, 2021.

Enfin, le Conseil souligne que l'élargissement des activités de halte-garderie (art. 5) dont il a été question à la section 1 est aussi susceptible de bénéficier aux mères en situation de précarité socioéconomique, puisqu'elles sont nombreuses à avoir des besoins de garde ponctuels et temporaires (INM, 2021).

6 Actuellement sous la responsabilité de l'organisme La Coopérative Enfance Famille.

7 Notamment par l'ajout des articles 59.1 et 59.4 à la LSGEE.

3 Les femmes au statut migratoire précaire

Dans son mémoire de juin 2021, le Conseil fait valoir l'importance de tenir compte de la situation des femmes au statut migratoire précaire, plus particulièrement des demandeuses d'asile dont les enfants ne sont pas admissibles aux places en services de garde à contribution réduite (MIFI, 2021; TCRI, 2019a)⁸. Ce message est également porté par d'autres voix lors des consultations du MFA (INM, 2021). Les femmes nouvellement arrivées au Québec sont souvent dans une situation de précarité socioéconomique (TCRI, 2019b; INM, 2021), et peuvent difficilement assumer le coût des garderies privées (TCRI, 2019a). Et bien qu'elles soient admissibles au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants, disponible par versements mensuels anticipés, plusieurs n'ont pas les moyens financiers d'acquitter pareils frais pour un mois entier (Desharnais-Préfontaine *et al.*, 2021). Cette situation peut avoir des conséquences majeures sur leur intégration économique et sociale (Morantz *et al.*, 2013; Chouakri, 2019; TCRI, 2019a) : sans services de garde abordables, elles peuvent difficilement entreprendre des démarches de francisation et d'intégration du marché du travail.

Pour favoriser l'égalité des chances, le PL 1 propose que le MFA « détermine, par règlement, les principaux critères d'admission des CPE et des garderies subventionnées. [...] [Ces derniers] devraient notamment prioriser les enfants vivant dans un contexte de précarité socioéconomique » (MFA, 2021d, p. 33). Or, aucune mesure n'est prévue ni dans le PL 1 ni dans le plan d'action qui l'accompagne pour favoriser l'accès à une place en service de garde abordable aux enfants des demandeuses d'asile. Dans ce contexte, **le Conseil réitère son souhait que la réforme en cours soit l'occasion de trouver des moyens de rendre les SGEE accessibles aux enfants des demandeuses d'asile**. Une telle avenue serait cohérente avec la visée de la réforme en cours qui consiste à « rendre effectif le droit déjà prévu à la LSGEE, pour tout enfant, de recevoir des services de garde éducatifs de qualité » (MFA, 2021d, p. 19).

8 En vertu du *Règlement sur la contribution réduite de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*.

Conclusion

Par ce mémoire, le Conseil souhaite rappeler l'importance de tenir compte de la réalité de certaines mères qui font face à des obstacles particuliers pour accéder à des services de garde de qualité qui soient abordables, soit les mères dont les horaires d'études ou de travail sont variables, les mères qui sont dans une situation socioéconomique précaire et les demandeuses d'asile. Le Conseil constate que certaines dispositions prévues au PL 1 sont susceptibles de répondre à leurs besoins, ainsi qu'à ceux de leurs enfants, notamment celles visant à :

- élargir les activités de halte-garderie pour mieux répondre aux besoins de garde temporaires et ponctuels;
- permettre aux établissements d'enseignement et aux lieux où se tiennent des assemblées délibérantes d'offrir de la garde temporaire;
- obliger les CPE et les garderies subventionnées à prioriser les enfants en situation de précarité socioéconomique;
- faire du guichet unique une liste d'attente qui assure un accès équitable aux SGEE pour les enfants en situation de précarité socioéconomique (MFA, 2021d).

Tout en saluant ces initiatives, le Conseil souligne que de plus amples efforts devront être consentis pour que le réseau des SGEE puisse répondre aux besoins de ces femmes, et favoriser ainsi leur pleine participation à la société québécoise. Comme il l'a signalé au MFA en juin 2021, **le Conseil insiste sur l'importance :**

- **de faciliter l'accès à des services de garde à horaires atypiques pour les mères aux études et pour celles qui ont des emplois à horaires variables;**
- **d'accompagner les mères en situation de précarité socioéconomique dans leur recherche d'une place en SGEE;**
- **de favoriser l'accès à des places en SGEE aux mères demandeuses d'asile.**

En outre, la consolidation du réseau des SGEE, que le gouvernement entreprend avec le PL 1, ne pourra se concrétiser sans un nombre suffisant d'éducatrices et d'éducateurs. Or, faut-il le rappeler, le réseau souffre d'une importante pénurie de main-d'œuvre : il manque actuellement 17 800 éducatrices et éducateurs pour assurer la création des 37 000 nouvelles places subventionnées prévues d'ici à 2024-2025 (MFA, 2021d). Même si, dans son plan d'action, le gouvernement s'est engagé à assurer la formation et la rétention de la main-d'œuvre qualifiée, à améliorer les conditions de travail du personnel éducateur, notamment en bonifiant les salaires (MFA, 2021d), et à promouvoir et à valoriser ce métier, une réflexion d'envergure sur la reconnaissance de cette profession s'impose.

Dans ce contexte, le Conseil insiste sur le rôle fondamental du personnel éducateur, majoritairement composé de femmes (MFA, 2019), dans la société québécoise. C'est grâce à l'investissement de ces éducatrices et de ces éducateurs à la petite enfance que les mères, comme les pères, peuvent poursuivre leurs études ou occuper un emploi et, ainsi, contribuer à la vitalité économique du Québec. Comme le souligne le Conseil dans son mémoire de juin 2021, ce métier d'éducatrice ou d'éducateur à la petite enfance, dont les exigences ne cessent de croître (Couturier, 2017), doit être

« un choix de carrière valable, et ce, autant pour les femmes que pour les hommes » (CSF, 2021a), et non être perçu comme une extension naturelle du rôle des femmes. Une éducation égalitaire et sans stéréotypes sexuels semble une voie incontournable pour que la réforme entreprise par le gouvernement puisse compter sur une main-d'œuvre qualifiée composée de femmes et d'hommes en vue d'offrir aux familles, et particulièrement aux mères, des services de garde de qualité à des prix abordables, qui répondent à l'ensemble de leurs besoins.

Bibliographie

- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (Page consultée le 17 novembre 2021). *Pénurie de main-d'œuvre dans les services de garde - 64 M\$: des investissements incontournables pour répondre aux besoins des familles*, [en ligne], <https://www.aqcpe.com/non-classifiee/penurie-de-main-doeuvre-dans-les-services-de-garde-64-m-des-investissements-incontournables-pour-repondre-aux-besoins-des-familles>/Communiqué de presse, 26 avril 2021.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (2019). *Femmes d'affaires et femmes cadres : les arguments en faveur du changement*, [en ligne], Genève, Bureau international du travail, 133 p., https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_700966/lang--fr/index.htm (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CEFRIO (2019). « Portrait numérique des foyers québécois », *NETendances*, vol. 10, n° 4, [en ligne], <https://transformation-numerique.ulaval.ca/wp-content/uploads/2020/09/netendances-2019-por-trait-numerique-des-foyers-quebecois.pdf#page11> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CHOUAKRI, Yasmina (2019). *Analyse qualitative de parcours d'insertion de femmes immigrantes au marché du travail et conditions de réussite observées : rapport de la recherche-action*, [en ligne], Montréal, Comité consultatif femmes en développement de la main-d'œuvre, 52 p., https://ccfemme.files.wordpress.com/2019/09/ccf_femmes-immigrantes_rapportrechercheaction_mai-2019.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).
- COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes : rapport de la Commission sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*, [en ligne], 419 p., https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2021a). *Réflexions dans le cadre de la réforme du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance : mémoire*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 19 p., <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Memoire-service-garde.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2021b). *La valeur du travail du care sous la loupe de la pandémie*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/societe/la-valeur-du-travail-du-care-sous-la-loupe-de-la-pandemie/> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2020a). *Garde des enfants : un casse-tête pour plusieurs femmes*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/famille/garde-des-enfants-un-casse-tete-pour-plusieurs-femmes/> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2020b). *Portrait des Québécoises : édition 2020 – Femmes et économie*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 42 p., <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoises-2020-economie.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2019a). *Les femmes en agriculture : cultiver les possibles*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 135 p., « Avis », https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Avis_femmes_agriculture_20191121.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2019b). *Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatif*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 6 p., <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Presence-femmes-lieux-decisionnels-ensemble.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).

- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2017). *La place des femmes en politique : consultation de la Commission des relations avec les citoyens : mémoire*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 25 p., https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/memoire_femmes_politique_quebec_web.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015). *Les femmes en politique : en route vers la parité*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 138 p., « Avis », https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_femmes_et_politique_web2.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2014). *Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés sur la participation des femmes au marché du travail*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 37 p., « Avis », <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-impact-dune-modulation-de-la-contribution-parentale-aux-services-de-garde-subsventionnes.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2010). *Commentaires sur le projet de loi n° 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 37 p., <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/lettre-adressee-a-la-ministre-yolande-james-projet-de-loi-126.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2007). *Maintenir le cap sur l'égalité de fait : réflexion sur certains enjeux en matière de politique familiale*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 17 p., <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/maintenir-le-cap-sur-legalite-de-fait-reflexion-sur-certains-enjeux-en-matiere-de-politique-familiale.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2003). *Mémoire sur le document de consultation Scénarios de développement et de financement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 28 p., <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/memoire-scenarios-de-developpement-et-de-financement-pour-assurer-la-pereennite-laccessibilite-et-la-qualite-des-services-de-garde.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2001). *Pour que le développement du Québec soit inclusif : commentaires sur les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 50 p., <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/tableaux-taux-dactivite-demploi-chomage-sexe-niveau-scolarite-lage-chaudiere-appalaches-et-mrc-2001.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1997). *La société et les familles : miser sur l'égalité et la solidarité : avis sur les nouvelles dispositions de la politique familiale et sur la fiscalité des familles*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 84 p., <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-la-politique-familiale-et-sur-la-fiscalite-des-familles.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1995). *Le salaire des éducatrices en garderie au Québec*, Québec, Conseil du statut de la femme, 71 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1989). *Mémoire présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales sur l'énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance : pour un meilleur équilibre*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 83 p., <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/memoire-commission-parlementaire-des-affaires-sociales-sur-les-services-de-garde-a-lenfance.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1984). *Mémoire du Conseil du statut de la femme à la Commission consultative sur le travail*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 182 p., <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/memoire-a-la-commission-consultative-sur-le-travail.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).

- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1978). *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 335 p., https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/pour_les_quebecoises_egalite_independance.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CORBELL, Christine, *et al.* (2011). *Parents-étudiants de l'UQAM : réalités, besoins et ressources*, [en ligne], Montréal, Institut de recherche et d'études féministes, Université du Québec à Montréal, 72 p., https://iref.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/56/2020/02/Collection_Agora_no_1_23_fevrier_2011-en_ligne.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).
- COUTURIER, Eve-Lyne (2017). « De gardienne d'enfant à éducatrice en garderie », *Fiche économique*, n° 02, mars, [en ligne], Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Fiche_Garderier.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).
- CRESPO, Stéphane (2018). « L'emploi du temps professionnel et domestique des personnes âgées de 15 ans et plus », *Coup d'œil sociodémographique*, n° 62, mars, [en ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/emploi-du-temps-professionnel-et-domestique-des-personnes-agees-de-15-ans-et-plus.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- DESHARNAIS-PRÉFONTAINE Noémie, *et al.* (2021). « Les politiques publiques affectant négativement les familles demandeuses d'asile avec des jeunes de 0 à 5 ans au Québec », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 112, issue 1, p. 128-131.
- DESROSIERS, Hélène *et al.* (2015). *Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle : rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*, [en ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 249 p., <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/competences-en-litteratie-en-numeratie-et-en-resolution-problemes-dans-environnements-technologiques-clefs-pour-relever-defis-xxie-siecle.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- DUMONT Geneviève et Mélanie JULIEN (2020). *Policières, pompières et ambulancières paramédicales : constats sur la présence des femmes dans trois métiers d'urgence : étude*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 62 p., https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etu_femmes_urgence_20200224_vweb.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).
- FORTIN, Pierre (2019). « Système de garde à l'enfance au Québec : un formidable effet de levier », *Premières en affaires*, hiver, [en ligne], <https://premieresenaffaires.com/a-la-une/systeme-de-garde-a-lenfance-universel-au-quebec> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- FRANCŒUR, Marie-Claude *et al.* (2019). *Les besoins de garde des parents-étudiants québécois et les services qui leur sont offerts en milieu d'études : rapport de recherche*, [en ligne], Québec, Ministère de la Famille, 37 p., https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Etude_Garde_Parents-etudiants.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).
- HOULE, Patricia, Martin TURCOTTE et Michael WENDT (2017). *Évolution de la participation des parents aux tâches domestiques et aux soins des enfants de 1986 à 2015*, [en ligne], Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-652-x/89-652-x2017001-fra.htm> (Page consultée le 17 novembre 2021). N°89-652-X2017001.
- INSTITUT DU NOUVEAU MONDE (2021). *Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance : rapport des consultations régionales et du monde municipal*, [en ligne], Montréal, Institut du nouveau monde, 87 p., <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/rapport-cons-INM.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- JULIEN, Mélanie et Lynda GOSSELIN (2015). « Les études à temps partiel, les retours aux études et la parentalité étudiante », *Recherches féministes*, vol. 28, n° 1, p. 169-189.
- Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, RLRQ c S-4.1.1.

- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (Page consultée le 17 novembre 2021). « Qui est admissible à la contribution réduite? », dans *Services de garde*, [en ligne], <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/programme-contribution-reduite/Pages/admissible.aspx>
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2021a). *Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, [en ligne], Québec, Ministère de la famille, 42 p., <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/cahier-consultation-SGEE.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2021b). *Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance : rapport*, [en ligne], Québec, Ministère de la famille, 35 p., <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/rapport-cons.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2021c). *Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance : rapport sur la consultation en ligne auprès des citoyennes et des citoyens*, [en ligne], Québec, Ministère de la famille, 27 p., <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/rapport-cons-citoyens.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2021d). *Grand chantier pour les familles : plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance*, [en ligne], Québec, Ministère de la famille, 49 p., <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-grand-chantier.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2019). *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2016 : analyse des rapports d'activités 2015-2016 soumis par les divisions des entreprises de services de garde éducatifs à l'enfance*, [en ligne], Ministère de la Famille, 103 p., <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/situation-sg-2016.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (2021). *Guide des services offerts aux personnes demandeuses d'asile par le gouvernement du Québec*, [en ligne], Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 17 p., https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Guide_accessible_demandeurs_asile_2021.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).
- MORANTZ, Gillian *et al.* (2013). "Resettlement Challenges Faced by Refugee Claimant Families in Montreal: Lack of Access to Child Care", *Child and Family Social Work*, vol. 18, issue 3, p. 318-328.
- OBSERVATOIRE DES TOUT-PETITS (2018). *Petite enfance : la qualité des services éducatifs au Québec*, [en ligne], Montréal, Observatoire des tout-petits, 58 p., <https://tout-petits.org/img/dossiers/qualite/Dossier-Qualite-Service-de-garde-V11-LR.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2021).
- TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES PERSONNES RÉFUGIÉES ET IMMIGRANTES (2019a). *Les familles immigrantes et leurs tout-petits : défis et pistes d'action : perspective des organismes communautaires au service des nouveaux arrivants. Rapport d'enquête*, [en ligne], Montréal, TCRI, http://tcri.qc.ca/images/publications/volets/volet-jeunes/2019/Rapport_denqu%C3%AAte_0-5_ans.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).
- TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES PERSONNES RÉFUGIÉES ET IMMIGRANTES (2019b). *Les familles immigrantes et leurs tout-petits au Québec : mise en perspective des données de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans (EQEPE, 2015)*, [en ligne], Montréal, TCRI, http://tcri.qc.ca/images/publications/volets/volet-jeunes/2019/TCRI_-_Rapport_Parentalit%C3%A9.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).
- VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (2020). « Accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance : audit de performance et observations du commissaire au développement durable », dans *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021*, [en ligne], Québec, Vérificateur général du Québec, chap. 2, https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/165/vgq_ch02_cpe_web.pdf (Page consultée le 17 novembre 2021).

csf.gouv.qc.ca

*Conseil du statut
de la femme*

Québec 